ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aérodromes

Question écrite n° 90838

Texte de la question

M. Romain Colas attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche au sujet d'une potentielle augmentation de l'activité aérienne à l'aérodrome de Melun-Villaroche. Le Syndicat mixte du pôle d'activité de Villaroche (Sympav) a, en effet, récemment déclaré vouloir augmenter le nombre de vols d'affaire accueillis jusqu'ici, le faisant passer de 5 à 50 par mois et répondant ainsi à la baisse progressive du nombre de vols de ce type à l'aéroport du Bourget. D'autre part, la réduction des activités du pôle héliportuaire d'Issy-les-Moulineaux et de Toussus-le-Noble au profit d'autres plateformes pourrait impacter directement l'aérodrome de Melun-Villaroche. Or un certain nombre d'associations de riverains s'inquiètent des conséquences immédiates d'une telle évolution. Les nuisances sonores et environnementales que cela pourrait engendrer - dues notamment à l'altitude particulièrement basses des nouvelles trajectoires en raison de l'activité aéroportuaire d'Orly - se répercuteraient sur un territoire extrêmement large, dans des zones très urbanisées comme celles de Melun et de Sénart, et des communes essonniennes telles que Evry et Corbeil-Essonnes. Dans ce cadre, Romain Colas souhaite que lui soient précisées les perspectives précises ayant trait à ce projet ainsi que ses implications tant humaines qu'environnementales.

Texte de la réponse

L'aérodrome de Melun-Villaroche a fait l'objet d'une ouverture à la circulation aérienne publique (CAP) en octobre 2014, précédée du 6 juin au 6 juillet 2014 d'une consultation du public organisée par les services de la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Aucune nouvelle enquête publique n'est engagée ou envisagée à ce stade concernant cet aérodrome. La constitution d'une commission consultative de l'environnement (CCE) est en cours, comme cela est le cas pour la plupart des aérodromes ouverts à la CAP, afin de mettre en place un cadre local de concertation sur les enjeux relatifs à l'aérodrome et son environnement. L'aérodrome de Melun est principalement utilisé par l'école nationale de l'aviation civile (ENAC) dans le cadre de la formation de pilotes. Un nombre réduit d'appareils légers et d'hélicoptères est amené à le fréquenter occasionnellement, mais l'infrastructure actuelle ne permet pas de développer cette activité. L'activité d'affaires est très réduite (de l'ordre de 15 vols par mois) et les trajectoires aux instruments suivies par les appareils concernés ne peuvent en aucun cas survoler les zones de Sénart, Evry ou Corbeil-Essonnes qui sont dédiées au trafic de l'aéroport d'Orly à plus haute altitude. Pour les aéronefs légers en provenance ou à destination de Melun en régime de vol à vue, la configuration actuelle de l'espace aérien autour de l'aéroport de Melun-Villaroche rend également impossible les survols de ces mêmes zones. Seul un itinéraire hélicoptère traverse la forêt de Sénart mais n'implique pas de survols de communes. Par ailleurs le syndicat mixte du pôle d'activités de Villaroche (SYMPAV) a démenti tout projet de création d'héliport à Melun. La plateforme est trop éloignée du centre de Paris pour faire craindre un report significatif de trafic hélicoptère en provenance d'autres plateformes franciliennes.

Données clés

Auteur : M. Romain Colas
Circonscription : Essonne (9e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE90838

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 90838
Rubrique : Transports aériens
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 novembre 2015, page 8068
Réponse publiée au JO le : 27 septembre 2016, page 8896